

La justice a tranché en ce qui concerne le contentieux entre des salariés et la direction de [LA REDOUTE](#) / T : 03.20.69.60.00 sur le site de Quai 30. En effet, 18 salariés du site logistique étaient en mars devant les prud'hommes pour réclamer le remboursement des retenues faites sur leur salaire en raison de pauses plus longues que prévues. Ceux-ci estimaient que le trajet pour se rendre en pause rognait sur leur pause en raison de la grande taille du lieu. La justice leur a donné raison jeudi dernier.